



Contrôle de l'assiduité et de la présence des stagiaires

COURS EN PRESENTIEL

Intra-entreprise

Ces cours sont organisés dans les locaux du client par son service formation; dans ce cas, nous appliquons sa propre procédure en matière de contrôle de présence. Une feuille d'émargement est en général mise en place. Elle est émargée par le formateur et par les participants au début de chaque demi-journée de formation. Les preuves de présence sont alors conservées par le client.

Inter-entreprises

Ces cours sont organisés par Adalog dans ses propres locaux. Le formateur fait signer une feuille d'émargement aux participants au début de chaque demi-journée de formation. Les feuilles d'émargement signées sont conservées au siège d'Adalog, une copie est envoyée au client avec la facture.

FOAD

Toutes nos actions de formation sont organisées en « présentiel ». En conséquence, Adalog n'a pas mis en place d'outil de contrôle adapté pour la formation à distance (FOAD).